

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un Pôle de Loisirs multi-activités indoor " La Fonderie "

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BMT INVESTISSEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Bertrand Versavel (président de la société)

RCS / SIRET

8 4 0 | 5 8 0 | 2 5 2 | 0 0 0 | 1 2

Forme juridique

SAS

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41) a)	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le projet consiste à l'aménagement d'un Pôle de loisirs multi-activités indoor dans le volume d'un bâtiment neuf, ainsi que la création d'une voie d'accès. Cette voie d'accès, d'une largeur constante de 5.00 ml permettra de desservir les 98 places de stationnement prévues au projet. - IOTA (rubrique 3.2.2.0)

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un Pôle de loisirs multi-activités indoor "La Fonderie " dans le volume d'un bâtiment neuf.  
Les activités de ce futur équipement sont regroupées au sein de 2 pôles.  
L'accès au terrain se fera depuis la rue du Maquis Surcouf .  
Cette voie d'accès, d'une largeur constante de 5.00 ml permettra de desservir les 98 places de stationnement prévues au projet .  
Le terrain sur lequel est projetée la future construction est un terrain sans aménagements ni plantations .

## 4.2 Objectifs du projet

Aménagement d'un équipement de loisirs multi-activités indoor regroupées au sein de 2 pôles comprenant des activités destinées aux ados et adultes avec piste de bowling, laser games, etc... et des activités destinées aux enfants avec une structure tridimensionnelle de jeux, jeux d'arcade, restauration. Il y aura également des locaux non accessibles au public, comprenant le bureau de la direction, des locaux techniques et du personnel.

Projet d'intérêt général porté par un particulier et soutenu par la Ville de Pont-Audemer.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux devraient débuter premier semestre 2020.

Les nuisances pour les riverains et l'impact éventuel sur l'environnement seront limités au maximum et des mesures particulières seront mises en place en fonction de l'avancée du chantier.

Le projet étant situé en zone inondable, le terrain sera réhaussé au droit du bâtiment pour caler le niveau altimétrique RDC au niveau exigé de +10.50 IGN69.

Les voiries et autres aménagements paysagers respecteront les niveaux altimétriques existants afin de ne pas perturber le libre écoulement des eaux.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales et des volumes de compensation seront réalisés dès le commencement des travaux (1ère phase).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces 2 pôles sont accessibles depuis une entrée commune qui relie et distribue l'intégralité des activités proposées au sein de cet équipement.

Les circulations seront clairement délimitées au sol par un traitement différencié de couleur et de matériaux.

Une délimitation de hauteur variable sera créée entre le pôle enfants et le pôle ados/adultes pour permettre de gérer les flux et sécuriser la zone destinée aux enfants.

Le pôle de jeux destinés aux ados et adultes est en libre accès, les activités proposées étant payantes au point de départ de ces activités ou à la caisse centrale, comprenant :

- Un bowling de 12 pistes avec des zones de snacking en partie avant
- Un espace restauration.
- Un Laser Games, des jeux d'arcade.
- Une zone billards avec 3 billards.
- Un accueil / bar.

Le pôle de jeux destinés aux enfants est un espace fermé accessible par un seul point d'entrée contrôlé avec un accès payant, comprenant :

- Une structure tridimensionnelle de jeux.
- Un espace de jeux pour les petits ( Kids Play ).
- Des petits jeux de type arcade ( jeux de palet, Kiddy ride, peluche... ).
- Un espace restauration snacking
- WC enfants accessible PMR

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire (déposé le 16 Juillet 2019).
- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (dossier technique en cours et sera déposé en cas de non soumission à évaluation environnementale).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise du projet	- 8 911 m <sup>2</sup>
- Surface au sol du bâtiment	- 2 103 m <sup>2</sup>
- Nombre de place de stationnement	- 98 places dont 2 places PMR

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue du Maquis Surcouf  
27500 PONT AUDEMER

Parcelles :

- Section XH n° 264, 501 et 502
- Section AR n° 154, 263 et 264

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du projet est située à 700 m. Il s'agit de la ZNIEFF de type II " LA VALLÉE DE LA RISLE DE BRIONNE À PONT AUDEMER, LA FORÊT DE MONFORT " (Identifiant : 230009170).  Annexe 7 : Localisation du projet vis à vis des ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le parc naturel régional "Boucles de la Seine normande" (Identifiant : FR8000010).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection des monuments historiques. Le plus proche étant "Les Monuments historiques du centre ville de Pont-Audemer" se situe à 170 m.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI - Pont-Audemer approuvé en date du 19/09/2003. Le projet se situe en zone jaune du PPRI. La zone jaune est une zone urbanisée ou non, dont le rôle dans l'expansion des crues est nul, et qui est soumise à un risque de remontée de nappe ou à des inondations par ruissellement. La seule contrainte forte concerne l'utilisation ou la création de sous-sols qui y sont interdits. Toute occupation du sol y est autorisée sous réserve que le premier niveau de plancher soit situé au-dessus de la cote de référence. La cote de référence au droit du projet est de 10.30 et a été prise en compte dans la conception du projet. Le bâtiment sera au-dessus de cette cote.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données BASOL aucun site ou sol pollués ou potentiellement pollués n'est recensé sur le projet. Toutefois, une étude de pollution des sols est en cours par Sogetec ingénierie. Les résultats seront transmis dès que réception et à minima intégré dans le DLE.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est " Le centre historique de Pont-Audemer " situé à 340 m.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 (SIC) " Risle, Guiel, Charentonne " dû à la présence d'habitats d'eaux douces. Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 sera rempli lors du DLE. Le projet n'a aucun lien avec le cours d'eau, que ça soit en phase travaux ou exploitati
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau sur le site. Le centre de loisir sera alimenté en eau potable, pour les besoins courant (toilette, cuisne, etc..), via le réseau AEP existant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu avec un équilibre des terres, hypothèse à confirmer techniquement lors des missions de maitrise d'oeuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est actuellement une friche rudérale et nitrophile. La parcelle a connu de nombreux terrassements sur les 50 dernières années. D'après les photos aériennes, sur les 50 dernières années, le site a été occupé par des pavillons et un entrepôt. Le dernier pavillon a été détruit en 1990, différentes dalles étant encore visible sur le site. La parcelle n'a aucune valeur patrimoniale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 (SIC) " Risle, Guiel, Charentonne " dû à la présence d'habitats d'eaux douces. Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 sera rempli lors du DLE. Le projet gèrera l'intégrité de ses eaux pluviales (infiltration), aucun rejet n'aura lieu dans la rivière. De plus, la partie se trouvant à proximité de la Natura 2000 sera l'emplacement du bassin paysager.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement une friche, propriété de la Ville de Pont-Audemer.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en zone jaune du ppri. Le projet a pris en compte ce risque, le bâtiment sera au-dessus de la cote de référence (10.30). Il ne s'agit pas de la cote officielle, mais de la cote recommandée par la DDTM 27.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira principalement de véhicules légers, appartenant aux clients. L'accès des véhicules ( entrée et sortie) se fera depuis la rue du Maquis Surcouf, au point le plus éloigné de la sortie du rond-point, pour des questions de sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera légèrement source de bruit dû à la circulation des véhicules. Le projet se situe à proximité d'une zone commerciale et de la RD 675 (route principale traversant Pont-Audemer).  Annexe 9 : Rapport de l'état sonore initial (Orféa acoustique) + rapport acoustique APD (Euro Sound Project).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de terrassement, il pourra se produire ponctuellement des vibrations, notamment au moment du compactage.</p> <p>Ces vibrations ne seront que temporaire, le temps des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des émissions lumineuses par le biais de l'éclairage public, mais elles seront très limitées.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra de faibles rejets dans l'air lié, dans un premier temps lors de la phase travaux (véhicule de chantier, etc..) et ensuite par les véhicules des clients.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Gestion des eaux pluviales sur le site en infiltration.</p> <p>Un DLE sera déposé aux services instructeurs (DDTM 27).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux usées dans le réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets ménagers (snacks, etc..).</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont actuellement en friches et se situe à proximité d'une zone commerciale et d'une future ZAC sur la parcelle voisine.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, différents aménagements seront réalisés (gestion des eaux pluviales sur le site, aménagements paysagers, gestion du trafic automobile).

Les espaces verts représenteront environ 35% du terrain et seront composés d'essences locales.

Les eaux pluviales seront gérées sur site via des ouvrages tampons (noues et bassins paysagers) avant d'être restituées au milieu naturel par infiltration.

Les ouvrages tampons seront dimensionnés sur une pluie d'occurrence centennale (un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé aux services instructeurs de la DDTM 27).

Le remblai en lit majeur du bâtiment sera compensé sur site, que ça soit en volume ou en surface. Cette compensation, via la suppression des merlons ou la création des ouvrages hydrauliques, permettra même d'augmenter le champ d'expansion de crue.

Le projet a été conçu de manière à ce que l'accès des véhicules (entrée et sortie) se fera depuis la rue du Maquis Surcouf, au point le plus éloigné de la sortie du rond-point, pour des questions de sécurité.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour objectif une bonne intégration de la construction et des aménagements en tenant compte des tissus environnants, il s'inscrit dans une démarche de développement urbain.

Cet aménagement présente des impacts faibles et maîtrisés sur l'environnement. Il intègre des préoccupations environnementales et s'appuie sur les principes suivants :

- une gestion des eaux pluviales combinant l'hydraulique douce et la rétention avant leur infiltration;
- le terrain sera largement planté de végétaux, de type haies vives et d'arbres à haute tiges.
- la compensation, dû à la construction du bâtiment en lit majeur, va augmenter le champ d'expansion de crue.

Au regard de ces caractéristiques, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation du projet vis à vis des ZNIEFF. Annexe 8 : Mesures compensatoires. Annexe 9 : Illustrations du projet. Annexe 10 : Rapport de l'état sonore initial (Orféa acoustique) + rapport acoustique APD (Euro Sound Project).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Mards de Blacarville

le,

15 Juillet 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**SAS BMT Investissement**  
au capital de 10 000€  
12 rue de la Mare  
27500 SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE  
RCS BERNAY 840 580 252 - APE 7010Z